



ÉDITO

Faisons confiance aux acteurs de terrain !

87 %. C'est le pourcentage de chirurgiens-dentistes libéraux qui considèrent aujourd'hui nécessaire d'alléger les charges administratives, fiscales et la gestion de leur cabinet. Tel est l'un des principaux enseignements de la récente enquête menée par votre URPS auprès des confrères de notre région. Démarches administratives fastidieuses, accroissement incessant des normes, des lois (des « hors-la-loi » par conséquence), blocages tarifaires, paperasse et formulaires à remplir, gestion des dossiers, devis ubuesques, paniers multiples, facturations... En réalité, plus l'État annonce que l'on va simplifier et plus on complexifie !



Reste que l'arbre ne saurait cacher la forêt : car les voyants passent aujourd'hui au rouge dans la plupart des cabinets, où plus des trois-quarts des praticiens (76 %) confient s'être déjà sentis épuisés ou démotivés.

Difficultés liées aux zones sous-dotées, insuffisance des chirurgiens-dentistes diplômés en France, prolifération des diplômés étrangers, rejet de l'omni-pratique... Cela fait des années que nous tirons la sonnette d'alarme ! Et tandis que le Parlement s'intéresse enfin à

la question de la désertification médicale, toutes ces réalités font malheureusement partie du quotidien !

Le temps des injonctions paradoxales et descendantes des pouvoirs publics a fait long feu. L'heure est venue de faire confiance aux acteurs de terrain que nous sommes. Vous, et votre URPS, apportons des éléments de réponses et inspirons avec succès les pouvoirs publics en mettant à disposition des outils révolutionnaires aux confrères qui le souhaitent ! En témoigne la réussite de nos innovations qui s'exportent, comme nos soins en unités mobiles et semi-mobiles à destination des patients isolés en milieu rural ou de nos aînés fragilisés en EHPAD. C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons adressé au Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, le Dr Yannick Neuder, nos propositions concrètes pour améliorer l'offre de soins libérale et pour lui rappeler que les chirurgiens-dentistes n'échappent pas au mal-être des professions de santé, même s'ils ne se plaignent pas...

Gageons que nos propositions concrètes soient entendues dans les sphères parisiennes. Car, si les cabinets ministériels passent et se succèdent, ceux des praticiens libéraux demeurent et ne sauraient se contenter de survivre.

Dr **Éric LENFANT** pour le bureau de l'URPS CD ARA

Notre master reconduit pour 2025/2026

Dans un contexte de transformation du système de santé, votre URPS a élaboré avec l'université Grenoble IAE, un programme de formation à destination des professionnels de santé, notamment des chirurgiens-dentistes. Éligible au CPF, le programme s'étend de septembre à juin à raison, en moyenne, d'un jour – essentiellement le jeudi – par mois, soit un volume de 91 heures réparti sur 10 jours en distanciel et 3 jours en présentiel, sur le Campus de Grenoble IAE - INP, UGA. Le tarif de cette formation innovante est de 3 000€.

Vous souhaitez vous inscrire ? Contacter votre URPS : contact@urps-cd-ara.fr



URPS Chirurgiens-Dentistes Auvergne-Rhône-Alpes

21 quai Antoine Riboud, 69002 Lyon - Confluence
contact@urps-cd-ara.fr / www.urps-cd-ara.fr

Directeur de la publication **Éric Lenfant**

Comité de rédaction **Fabrice Joly**

Dépôt légal à parution. ISSN : 2826-5742

Conception - Réalisation : Edile. Maquette : Geneviève Augé. Impression : Imprimerie Lemesle (Livarot)

Crédits photos DR sauf mention contraire



Quand le manque de professionnels rencontre la volonté locale d'agir !

Beauzac, Haute-Loire : un formidable exemple de mobilisation



Après l'Ardèche et le Cantal, c'est au cœur de la Haute-Loire que notre GreenCab, cabinet dentaire éphémère et mobile, va s'installer pour répondre à une demande de soins toujours aussi pressante. Deux ans déjà que le GreenCab fait le bonheur des populations en manque de chirurgiens-dentistes. Et sa nouvelle destination se précise déjà sur la commune de Beauzac, ciblée en concertation avec les instances locales. Conçu à l'initiative de l'URPS CD ARA, avec le soutien de la région et de l'ARS AuRA, ce dispositif ne saurait fonctionner sans l'engagement de chirurgiens-dentistes volontaires, prêts à s'impliquer pour améliorer l'accès aux soins dentaires des secteurs en souffrance.

Comme l'explique son maire, Jean-Pierre Moncher, très enthousiaste à l'idée de l'arrivée du GreenCab : « Après 40 années d'exercice, le dentiste de la commune a pris sa retraite fin 2022.

Nos habitants doivent désormais se rendre dans les communes environnantes, Bas-en-Basset, Retournac ou Monistrol, où les cabinets dentaires ne peuvent malheureusement plus accepter de nouveaux patients ».

La municipalité, informée de l'opportunité par la voie intercommunale (via le Pays de la Jeune Loire), s'est « immédiatement positionnée », selon son premier édile. Et travaille désormais à préparer le terrain pour l'arrivée du cabinet itinérant : « Nous avons identifié un emplacement pour accueillir le cabinet, tout près des commerces. Nous proposerons également au chirurgien-dentiste une solution pour son logement. Il s'agit pour la commune d'un investissement nécessaire et stratégique, si nous souhaitons retrouver de manière pérenne un chirurgien-dentiste pour compléter une offre globale de soins plutôt fournie, avec trois médecins généralistes, deux infirmiers, un EHPAD de 70 lits... ».

À SIGNALER :

Le GreenCab recherche un chirurgien-dentiste et un(e) assistant(e) dentaire qualifié(e) à Beauzac. Ce cabinet innovant et écoresponsable est équipé des dernières technologies ! Votre exercice dans ce cabinet vous permettra d'accéder à une installation en dur, au terme de la mission GreenCab. Contactez-nous : contact@urps-cd-ara.fr.

Les praticiens à la rencontre de nos aînés en EHPAD

Dans le Puy-de-Dôme et le Cantal, des praticiens se mobilisent pour améliorer l'accès aux soins dentaires des personnes âgées en EHPAD : une initiative humaine essentielle pour une population parfois oubliée du système de santé.

Pourquoi intervenir en EHPAD ?

Avec l'âge, les soins dentaires sont souvent négligés, faute de mobilité, de moyens ou de personnel formé dans les établissements. Pourtant, une bonne santé bucco-dentaire est essentielle : elle influe sur l'alimentation, le confort de vie, la prévention des infections et la santé générale. En se rendant directement dans les établissements, les praticiens lèvent ces freins et rétablissent une continuité de soins souvent rompue.

Une organisation de terrain

Ces interventions se font dans le cadre d'actions coordonnées, soutenues notamment par votre URPS, l'ARS ou encore l'Assurance Maladie, en lien avec les directions d'EHPAD. Pour l'intervention de ces professionnels, l'URPS a notamment

déployé un véhicule (type VSAV) tout équipé, labélisé au titre de l'art.51 « SBDM-EHPAD » (Puy-de-Dôme), et met également à disposition des mallettes de soins portables.

Une approche humaine

Au-delà de l'aspect médical, ces visites sont aussi des moments d'écoute et de lien social, très appréciés des résidents. Le rôle est ici centré sur la qualité de vie des aînés.

Un modèle à encourager

Ce type d'intervention mobile constitue un modèle prometteur, répondant à un double enjeu :

- Lutter contre le renoncement aux soins.
- Rééquilibrer l'accès aux soins dans des territoires parfois moins bien desservis.

Dr Ilhem Belal

"Intervenir grâce au véhicule m'a permis de créer un lien avec les résidents et de partager des moments humains très forts. Cette expérience me permet de mieux comprendre les besoins des personnes âgées, ainsi que l'importance de la prévention et de leur santé bucco-dentaire."



Dr Caroline Lamartinie

"Aller à la rencontre des personnes âgées en EHPAD avec une mallette de soins dentaires, c'est leur apporter des soins directement dans leur environnement. Etre attendue, recevoir un regard, un geste ou un sourire en retour, c'est ce qui me fait me sentir utile ! C'est une expérience extraordinaire de pouvoir contribuer à leur bonne santé !"



Décoder la démographie avec les clés du nouveau zonage

Comprendre les zones non-prioritaires



Depuis le 1^{er} janvier 2025, un nouveau zonage de l'ARS AuRA encadre les installations des chirurgiens-dentistes : un départ = une arrivée, sauf dérogation.

Explications. Le conventionnement dans certaines zones est régulé : pour qu'un nouveau praticien puisse s'installer, un autre doit avoir cessé son activité (au moins 2 jours/semaine).

Zones concernées :

- Isère : Meylan.
- Rhône : Lyon 2e, 3e, 6e, Pierre-Bénite, Saint-Fons.
- Savoie : La-Motte-Servolex.

Procédure de remplacement :

- Le praticien cessant son activité peut désigner un successeur dans un délai d'un an.
- Sans désignation dans ce délai, la Commission Paritaire Départementale (CPD) attribue la place vacante à un autre candidat, à la majorité des 2/3.
- Dans certains cas (congé maternité, parental, départ progressif à la retraite), la CPD peut décider d'ouvrir une place même sans cessation complète.

Conventionnement : mode d'emploi

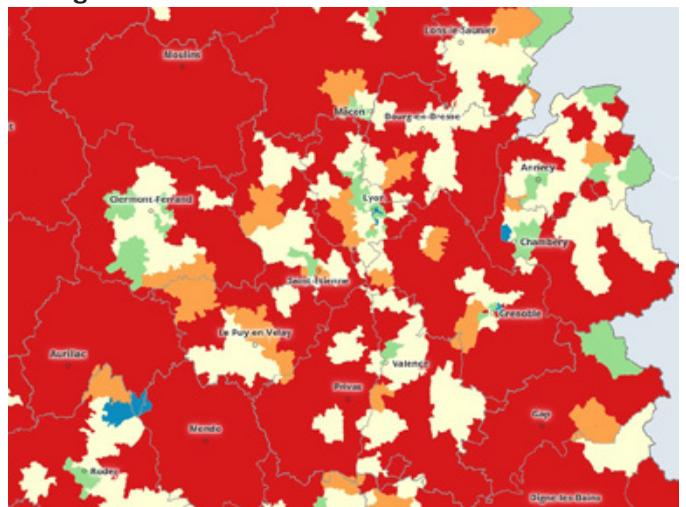
- Le praticien doit contacter sa CPAM et remplir un formulaire de demande de conventionnement en zone non prioritaire.
- La CPD rend un avis sous 30 jours ; le praticien a ensuite 6 mois pour s'installer.
- Le conventionnement est personnel et nécessite une attestation de succession du praticien cédant.

Dérogations possibles :

- Par spécialité : médecine bucco-dentaire, chirurgie orale, orthodontie.
- Par situation personnelle exceptionnelle :
 - Problèmes de santé graves (praticien ou proches),
 - Rapprochement familial après décès,
 - Mutation du conjoint,
 - Divorce ou garde partagée.

Ces conventionnements dérogatoires n'empiètent pas sur les places disponibles, ils s'ajoutent à l'offre existante. En cas de situation non prévue, la CPD peut saisir la Commission Paritaire Nationale pour une dérogation exceptionnelle.

Zonage dentistes - Source : CNAMTS - ARS



| | |
|-----------------------------|--|
| 1- Très sous dotée (24 759) | 5- Sur dotée (0) |
| 2- Sous dotée (2 053) | 6- Non prioritaire (nouveau zonage) (97) |
| 3- Intermédiaire (6 988) | N/A |
| 4- Très dotée (1 056) | |

Médecine du travail : connaître les obligations et les bonnes pratiques

Les chirurgiens-dentistes libéraux, en tant qu'employeurs, ont des obligations légales et doivent protéger leur équipe face aux risques : infections, troubles musculosquelettiques (TMS), stress, etc.

Obligations légales à connaître

1. Suivi médical des salariés : Visite d'embauche, examens tous les deux ans ou moins.
2. Évaluation des risques professionnels : Le cabinet doit disposer d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) à jour régulièrement.
3. Prévention des risques biologiques : Le respect strict des règles d'hygiène (port des EPI, stérilisation du matériel,

protocoles de désinfection) et la formation continue du personnel sont indispensables.

4. Ergonomie des postes de travail : L'employeur est responsable de l'aménagement des espaces de travail pour limiter les risques de TMS.

Bonnes pratiques à mettre en place

1. Former le personnel à la sécurité et à l'hygiène : lavage des mains, utilisation des EPI, désinfection...
2. Prévenir les risques psychosociaux : parole, écoute bienveillante et repérage des signes de mal-être.
3. Encourager l'activité physique : prévenir les douleurs liées à la posture et à la sédentarité.
4. Limiter les expositions aux produits chimiques : utilisation de produits moins nocifs.
5. Surveiller la qualité de l'air : aspiration à haute vitesse, ventilation, purification d'air si besoin.

D-BON À SAVOIR

ASRA

Nombre de soignants sont en souffrance, et les chirurgiens-dentistes n'échappent pas à ce phénomène. C'est peut-être votre cas ou celui d'un de vos proches collaborateurs. N'hésitez plus, appelez des spécialistes pour vous aider. En Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons la chance de pouvoir bénéficier du réseau ASRA, dispositif d'aide et d'accompagnement dédié aux soignants en souffrance.

Créé en 2013 par des médecins et pour des médecins, le réseau, depuis, a été ouvert à tous les professionnels de santé, y compris les chirurgiens-dentistes libéraux. ASRA met à votre disposition une ligne d'écoute confidentielle et anonyme, accessible gratuitement et ce 7j/7, 24h/24. Vous pourrez ainsi vous entretenir avec des médecins spécialement formés à l'écoute de confrères victimes d'épuisement professionnel ou tout simplement en souffrance quelque en soit la cause. Si nécessaire, ces médecins pourront vous réorienter vers les « personnes ressources » du réseau, des professionnels de

votre territoire, susceptibles d'apporter une réponse pluridisciplinaire en fonction de votre situation : psychiatres, comptables, addictologues, avocats, conseillers juridiques...



Image par Drazen Zigic de Freepik

« En 2025, il est devenu plus que nécessaire de casser les barrières culturelles. La souffrance dans notre exercice, quel qu'en soit l'origine, ne doit plus être considérée comme une sombre épreuve que l'on doit absolument cacher et traiter seul », considère le Dr Marie-José Goumy, référente de l'URPS CD ARA sur la qualité de vie au travail. Selon elle, « la question n'est pas de savoir l'image que cela pourrait donner de la réalité de notre profession, mais bien de nous interroger : vaut-il mieux perdre notre santé, notre moral, nos motivations, nos proches et notre travail ? »

Pour appeler le réseau ASRA : 0 805 620 133 (service et appel gratuit), 7/7 et 24/24.



Le Dr Sivet a été interviewée par Impulse Radio, la radio web locale, pour partager son expertise et parler des enjeux de la santé bucco-dentaire.

Fête de la Santé à Lyon : événement incontournable pour la prévention en santé !

Succès au rendez-vous pour la Fête de la Santé à Lyon. Au programme : stands de prévention santé (hygiène, santé mentale, bucco-dentaire...), dépistages gratuits (tension artérielle, glycémie, vue...), ateliers bien-être (sport, relaxation, premiers secours), échanges avec des professionnels de santé...

Parmi les nombreux stands, celui dédié à la santé bucco-dentaire animé par le Dr Clémence Sivet, experte missionnée de l'URPS. Elle a pu échanger avec les visiteurs sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène bucco-dentaire, l'importance des contrôles réguliers, la prévention des maladies des gencives et les caries.

Dentibiotic !

Outil numérique gratuit d'aide à la prescription conçu par les Drs Martin Perrin et Florent Manuel, Dentibiotic s'avère particulièrement précieux. Retrouvez en détail les dernières fonctionnalités du site, qui a été remis à jour avec le soutien de l'URPS CD ARA.



D-AGENDA

Formations AFGSU II (9h-18h)
19 ou 20 juin à Lyon (69) – réactualisation (1 jour)
25 et 26 septembre à Lyon (69)
9 et 10 octobre à Chambéry (73)
27 et 28 novembre à Montélimar (26)

Webinaire « Ateliers sécurité »
16 octobre (18h30-19h15) en visioconférence

Inscriptions par mail (contact@urps-cd-ara.fr)

Staff URPS CD ARA



Florence Théron
Responsable
Pôle services



Marie-José Goumy
Consultante
Chirurgien-Dentiste



Romane Bravard
Chef de
projets

contact@urps-cd-ara.fr
04.73.14.62.27

Agir pour la planète, soigner pour l'avenir : un nouveau site web à venir...

La transition écologique s'invite dans tous les secteurs... y compris dans les cabinets dentaires ! Prochainement, un nouveau site internet accompagnera les praticiens dans une démarche plus durable, plus responsable et respectueuse de l'environnement.

L'exercice dentaire génère des déchets médicaux, consomme des ressources (eau, énergie, plastiques à usage unique) et peut avoir un impact non-négligeable sur l'environnement. Nous en avons tous conscience aujourd'hui. Et de plus en plus de professionnels souhaitent réduire leur empreinte écologique, sans pour autant compromettre la qualité des soins.

Mais, si nombre de praticiens sont conscients que leur pratique se doit de devenir écoresponsable, franchir le pas pour faire évoluer leur cabinet, n'est pas aussi simple.

Par où commencer ? Comment s'y prendre ? Est-ce que les petits changements que j'ai introduits sont suffisants, voire utiles ? Qu'elle est mon empreinte carbone ? Puis-je la mesurer, facilement et rapidement ?

Ce site souhaite vous apporter des réponses.

Pour concevoir ce site, votre URPS associée aux URPS chirurgiens-dentistes IDF et PACA, s'est entourée de scientifiques spécialistes de la santé environnementale et du développement durable.

Conçu de manière attractive et ludique, ce site vous accompagnera aussi bien pour débiter une démarche écoresponsable que pour l'approfondir, si vous l'avez déjà initiée.

En résumé, il a pour vocation de :

- Sensibiliser les praticiens aux enjeux écologiques liés à leur activité ;
- Fournir des outils concrets et des bonnes pratiques pour évoluer vers un cabinet plus durable (exemple : calculateur à empreinte carbone) ;
- Partager des retours d'expériences de professionnels déjà engagés ;
- Informer sur la réglementation, les matériaux écoresponsables, et les innovations du secteur.

Un projet au service d'une profession engagée : Porté par des professionnels de santé convaincus qu'il est possible de soigner tout en préservant la planète. Il s'adresse à tous les praticiens, quel que soit leur niveau d'avancement dans la démarche écoresponsable, avec une approche pragmatique et bienveillante.

Lancement prévu en septembre 2025.

Parce que la santé bucco-dentaire de demain se pense aussi de manière durable !



Image par Gerd Altmann de Pixabay

Appel aux volontaires

Étudiant, praticien libéral en exercice, (futur) retraité ou expert dans un domaine qui touche à votre URPS, vous souhaitez consacrer une partie de votre temps à des actions en faveur d'un meilleur accès aux soins dentaires ?

Consultez les besoins à proximité de votre cabinet :

- **Zone en tension** : le GreenCab bientôt en Haute-Loire (43) recherche un chirurgien-dentiste et un(e) assistant(e) dentaire qualifié(e).
- **Militaires** : ouvrez des créneaux optimisés pour permettre l'aptitude à être projeté sur le territoire d'opérations diverses.
- **Personnes âgées** (EHPAD) :
 - Soignez dans un véhicule tout équipé dans le département du Puy-de-Dôme (63).
 - Intervenez avec des mallettes au chevet des résidents.

- **Personnes en situation de handicap** (ADAPEI 63 – IME, FAM, MAS) : intervenez via un véhicule à Vertaizon et Chignat (63).
- **Urgences** : Régulation dentaire SAMU-Centre 15.
- **Enfants** : Dispositif Kidouli, pédodontie et interventions en PMI : Bourg-en-Bresse (01), Annemasse (74) ou encore Clermont-Ferrand (63).

Plus d'informations, écrivez-nous sur contact@urps-cd-ara.fr



RAPPEL IMPORTANT

Pensez à nous transmettre vos coordonnées à jour !

Certains chirurgiens-dentistes n'ont toujours pas fourni leur adresse électronique à l'URPS : contact@urps-cd-ara.fr. Or, ces adresses digitales sont indispensables en cas d'alerte. Avec la recrudescence des épidémies virales, faites-vous prudemment recenser par votre URPS. À notre cellule de crise s'ajoute aussi une cellule d'aide qui est là, pour vous, à titre personnel, y compris pour vous soutenir face aux incivilités/violences, et pour vous proposer des formations/conférences nécessaires à votre exercice quotidien.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

De Facebook à LinkedIn en passant par Instagram, votre URPS est présente sur les principaux réseaux sociaux. Un moyen efficace de suivre notre actualité au quotidien !



Maison des femmes

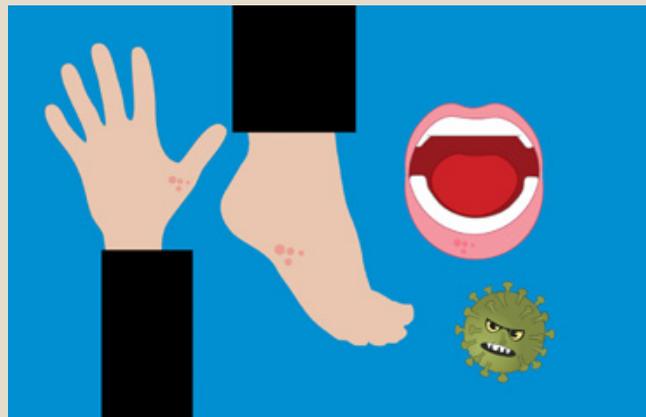
Votre URPS, en lien avec l'ARS et la Maison des femmes de Haute-Savoie, lance un appel solidaire pour venir en aide aux femmes accueillies, souvent en situation de grande vulnérabilité, qui ont besoin de soins dentaires. Ensemble, redonnons le sourire à celles qui en ont besoin ! Que ce soit pour des consultations ponctuelles, des soins d'urgence ou un accompagnement à plus long terme, chaque geste compte.

Vous souhaitez vous engager ou avoir plus d'informations ? Contactez-nous : contact@urps-cd-ara.fr



Image par teamworkdefinition de Pixabay

Rougeole : attention à la recrudescence dans notre région !



L'ARS AuRA alerte sur une augmentation des cas de rougeole. Cette recrudescence concerne principalement les zones où la couverture vaccinale est insuffisante, en particulier chez les jeunes enfants et les jeunes adultes. Des cas groupés ont été signalés dans plusieurs départements : Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Ain, Drôme.

Face à cette situation, l'ARS AuRA rappelle l'importance de réagir rapidement pour limiter la propagation du virus, particulièrement en milieu scolaire et auprès des populations vulnérables.

La rougeole est une maladie virale très contagieuse, transmise par voie aérienne. Les symptômes incluent :

- Forte fièvre
- Toux sèche
- Conjonctivite
- Éruption cutanée typique

Des complications graves peuvent survenir.

Face à la recrudescence des cas, voici les gestes essentiels à adopter :

1. Vérifiez la vaccination

- Assurez-vous que vous-même et vos enfants avez reçu les 2 doses du vaccin ROR.
- Si vous êtes né après 1980 et n'avez pas eu la rougeole ou les deux doses, parlez-en à votre médecin.
- Des rattrapages vaccinaux sont possibles à tout âge.

2. Respectez les règles d'hygiène

- Se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.

3. En cas de symptômes : isolez-vous

- En cas de fièvre, toux et éruption cutanée, consultez rapidement un médecin.
- Évitez tout contact avec des personnes fragiles (nourissons, femmes enceintes...).
- En cas de suspicion ou de diagnostic confirmé, restez à domicile et suivez les consignes du médecin.